



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Délégation territoriale
des Flandres

Monsieur le Maire d'Oxelaere

7, la Place

59670 OXELAERE

Affaire suivie par : pascal.depecker@nord.gouv.fr
Tél. : 03 28 24 44 24

Dunkerque, le **15 MARS 2013**

OBJET : Présentation du projet de modification du Plan de Prévention des Risques d'inondations de la vallée de l'Yser

Monsieur le Maire,

Par arrêté du 28 janvier 2013, M. le Préfet du Nord a prescrit la modification du Plan de Prévention des Risques Inondations de la vallée de l'Yser sur la commune d'Oxelaëre.

Cette modification consiste en la rectification d'une erreur matérielle, à savoir le reclassement en parties actuellement urbanisées de deux parcelles classées en zone d'expansion de crues au sein d'un noyau d'habitations.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté de prescription, préalablement aux consultations officielles et de sa mise à disposition en mairie, le dossier de modification vous sera présenté

**le 22 mars 2013 à 10 h 00
en Mairie d'OXELAERE**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de délégation,

Sylvestre DELCAMBRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Délégation territoriale
des Flandres

Affaire suivie par : pascal.depecker@nord.gouv.fr
Tél. : 03 28 24 44 24

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes du Pays de Cassel
16 Place du Général Vandamme,
59670 - CASSEL

Dunkerque, le **15 MARS 2013**

OBJET : Présentation du projet de modification du Plan de Prévention des Risques d'inondations de la vallée de l'Yser

Monsieur le Président,

Par arrêté du 28 janvier 2013, M. le Préfet du Nord a prescrit la modification du Plan de Prévention des Risques Inondations de la vallée de l'Yser sur la commune d'Oxelaère.

Cette modification consiste en la rectification d'une erreur matérielle, à savoir le reclassement en parties actuellement urbanisées de deux parcelles classées en zone d'expansion de crues au sein d'un noyau d'habitations.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté de prescription, préalablement aux consultations officielles et de sa mise à disposition en mairie, le dossier de modification vous sera présenté

**le 22 mars 2013 à 10 h 00
en Mairie d'OXELAERE**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de délégation,

Sylvestre DELCAMBRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Délégation territoriale
des Flandres

Affaire suivie par : pascal.depecker@nord.gouv.fr
Tél. : 03 28 24 44 24

Monsieur le Président du
Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT
de la région Flandre Dunkerque
Pertuis de la Marine
BP 85.530
59386 DUNKERQUE cedex 1

Dunkerque, le **15 MARS 2013**

OBJET : Présentation du projet de modification du Plan de Prévention des Risques d'inondations de la vallée de l'Yser

Monsieur le Président,

Par arrêté du 28 janvier 2013, M. le Préfet du Nord a prescrit la modification du Plan de Prévention des Risques Inondations de la vallée de l'Yser sur la commune d'Oxelaère.

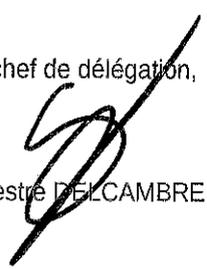
Cette modification consiste en la rectification d'une erreur matérielle, à savoir le reclassement en parties actuellement urbanisées de deux parcelles classées en zone d'expansion de crues au sein d'un noyau d'habitations.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté de prescription, préalablement aux consultations officielles et de sa mise à disposition en mairie, le dossier de modification vous sera présenté

**le 22 mars 2013 à 10 h 00
en Mairie d'OXELAERE**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de délégation,


Sylvestre DELCAMBRE